

nous nous amusons à creuser des trous dans la mer sans tenir compte des conséquences.

• (2150)

Je pense que le gouvernement n'a pas tenu compte des avantages précieux des mesures de conservation et de renouvellement. Pourquoi préférer les énergies nouvelles, les énergies de renouvellement, monsieur l'Orateur? D'abord, parce qu'elles ne causent pas de préjudice. Elles sont décentralisées, ne polluent ni l'air ni l'eau contrairement au charbon et aux usines thermiques, et aussi parce qu'elles réclament beaucoup de main-d'œuvre. Pour \$100,000 ou même \$50,000 on peut créer un emploi permanent contre presque un million de dollars pour les sables bitumineux. Elles entraînent aussi une distribution régionale d'emplois. Les gens peuvent trouver du travail sur place sans avoir à se déplacer, ni à vivre dans des parcs caravanners loin de leur foyer et de leur famille. Elles n'entraînent pas de bouleversement social. Elles n'affectent ni les droits ni le mode de vie des autochtones. Ces solutions comportent beaucoup d'aspects importants et c'est pourquoi nous devrions les examiner de près.

Nous ne pouvons fermer les pompes comme on l'a fait au Québec la semaine dernière en disant: «Nous refusons désormais de vendre de l'essence». Personne ne demande d'abandonner le moteur à combustion interne. Nous disons que notre politique énergétique est boîteuse, voire même mal orientée. Elle n'est pas orientée vers le XX<sup>e</sup> siècle. Aujourd'hui, la population mondiale est dix fois plus élevée qu'à l'époque de nos grands-parents.

Aujourd'hui, le ministre a parlé de l'aide aux pays en voie de développement. Monsieur l'Orateur, le Kenya compte 15 millions d'habitants et, dans 15 ans, il manquera de combustible. Cela ne s'entend ni du pétrole ni de l'essence pour les voitures ni de l'énergie nucléaire ni de toute autre énergie. Comme ils n'ont pas de réseau de transport de l'énergie, ils ne se préoccupent pas du nucléaire. Ils se préoccupent du bois et leurs forêts seront déboisées dans dix ans.

On semble ne pas se rendre compte dans quelle mesure nos appétits énergétiques ont changé, monsieur l'Orateur. Parler d'énergie non renouvelable est relativement nouveau. Le charbon a été découvert en 1780, c'est-à-dire il y a 200 ans et il a été passablement exploité; le gaz naturel a été découvert en 1820, le pétrole en 1870 et il est presque épuisé. Naturellement, nous allons chercher de nouveaux gisements mais personne n'ignore qu'il est limité. En fait, ce n'est qu'en 1890 que nous avons commencé à utiliser l'hydro-électricité, et l'énergie nucléaire en 1950.

Puisque notre pays est littéralement comblé de richesses naturelles, nous devrions montrer l'exemple aux autres pays sur la façon d'utiliser les énergies. Je doute que le bill à l'étude où les autres qui suivront soient conçus à cette fin. Nous allons continuer à agir comme des marins en goguette, à consommer de grandes quantités d'énergie pour des raisons pratiquement injustifiables dans un monde qui compte plus de trois milliards d'habitants. Je demanderais aux députés d'y réfléchir un peu.

J'ignore si nous allons convaincre quelqu'un avec nos discours, mais je sais que si nous ne changeons pas nos façons d'agir, d'autres le feront pour nous. Nous avons une vingtaine d'années devant nous. Ce serait une erreur que de chercher à conserver le même système énergétique que nous avons depuis

30 ans. Nous devrions nous occuper davantage de conservation et d'autres sources pendant qu'il est encore temps.

Certaines dispositions du bill nous paraissent valables, monsieur l'Orateur, mais nous déplorons l'absence de sens des responsabilités ainsi que l'attitude du ministre. Certaines dispositions nous plaisent mais pas d'autres, de sorte que nous allons continuer de nous y opposer.

**Des voix:** Bravo!

**L'hon. Sinclair Stevens (York-Peel):** Monsieur l'Orateur, dans les quelques minutes qu'il me reste, je voudrais faire quelques observations sur le projet de loi dont la Chambre est saisie. Je crois que le gouvernement fait parfois preuve de beaucoup trop d'indulgence à l'égard des activités des sociétés de la Couronne, et plus précisément de celles qui semblent presque être devenues des vaches sacrées ou des favorites au sein de l'organisation même du gouvernement.

Je me bornerai à signaler l'affaire Consolidated Computer Inc. Les députés du gouvernement frémiront pour la plupart devant un pareil exemple d'incurie. Il y a à peine quelques mois, nous apprenions que les Canadiens seraient tenus de régler une autre dette de 94 millions de dollars. Jusque-là, nous n'avions jamais entendu parler d'une telle obligation.

Si je mentionne cet exemple, c'est que le bill à l'étude ce soir accorde au gouvernement du jour le pouvoir incroyable de créer presque à volonté d'autres sociétés de la Couronne. Je crois que nous devons insister auprès du gouvernement sur deux points, monsieur l'Orateur. S'il estime que le Parlement devrait lui accorder le pouvoir de créer ainsi des sociétés de la Couronne, il devrait alors présenter une loi appropriée sur les sociétés de la Couronne qui garantisse qu'elles seront bien administrées à l'avenir. L'opportunité d'une telle mesure législative a été débattue à fond à la Chambre et aux comités, et le gouvernement a semblé à quelques reprises en accepter l'idée. Ce projet de loi se fait attendre et, en fait, tout nous porte à croire que l'idée a, au mieux, été mise en veilleuse ou a peut-être même été abandonnée. Apparemment, il est peu probable qu'une telle mesure soit présentée au cours de la présente session.

J'estime que l'absence d'un tel projet de loi justifie tout député de refuser au ministre le pouvoir de créer d'autres sociétés de la Couronne tant qu'il n'aura pas présenté un projet de loi garantissant que ces sociétés seront mieux gérées et mieux surveillées à l'avenir.

N'est-il pas étrange qu'on nous demande d'approuver une mesure législative qui donnerait pratiquement carte blanche au gouvernement pour créer des sociétés de la Couronne, alors qu'il n'est même pas évident que celles-ci figureraient en annexe à la loi sur l'administration financière, conformément à la pratique normale? C'est là une autre faiblesse du projet de loi ou, du moins, du programme législatif offert par le gouvernement à la Chambre.

Quand notre parti était au pouvoir, monsieur l'Orateur, j'ai demandé combien il y avait de sociétés de la Couronne. La réponse m'a sidéré. Le fonctionnaire que j'ai interrogé m'a répondu, impassible: «Bien franchement, nous ne pouvons vous le dire». J'ai d'abord cru qu'il plaisantait et qu'il voulait dire que nous ferions mieux de commencer à les compter. Toutefois, il ne plaisantait pas; le gouvernement précédent avait